LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 17 avril 2023

Personne en charge du dossier:
Patrick Carrilho
☎ 247 - 82946

SCL: PET 2112 – 379 / sp

Objet : Pétition n° 2112 – Interdire les publicités dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Président,

Comme suite à vos demandes afférentes des 30 mars 2022 et 29 mars 2023, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à l'égard de la pétition n° 2112 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen

5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Tél. (+352) 247-82952
Fax (+352) 247-8299

scl@scl.etat.lu
www.legilux.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Prise de position de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et Développement durable à la pétition n° 2112 de Monsieur Léo Benkel concernant l'interdiction des publicités dans les boîtes aux lettres

La loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets introduit la disposition suivante : « À compter du 1er janvier 2024, le dépôt et la distribution d'imprimés publicitaires à vocation commerciale, à l'exception de la presse d'information gratuite, dans les boîtes à lettres sont interdits, sauf accord formel du destinataire. » Cette disposition attaque donc le problème des publicités à vocation commerciale non demandées. Actuellement, les personnes qui ne désirent pas recevoir des publicités apposent un autocollant afférent sur leur boîte à lettres. Le mécanisme proposé exige le contraire, c'est la personne qui distribue des publicités qui doit avoir l'accord formel du destinataire pour pouvoir déposer les imprimés publicitaires.

Luxembourg, le 7 avril 2023
(s.) Joëlle Welfring
Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable